

→ Jaurès et la propriété sociale : genèse d'une pensée originale

Par Alain Boscus

Dans le cadre du chantier engagé sur « syndicalisme et services publics », il nous a semblé utile de connaître la pensée et les écrits de Jean Jaurès selon qui l'appropriation collective directe et la redistribution des richesses sont à la base de tout progrès social.

Maître de conférences en histoire à l'université de Toulouse-Jean-Jaurès, Alain Boscus, également conseiller de l'IRHS, a contribué à l'édition de deux volumes, « Le militant ouvrier » et « Le socialisme en débat » parmi les dix-sept que totalisent les Oeuvres de Jean Jaurès, éditées chez Fayard.

« Il n'y a pas d'idéal plus noble que celui d'une société où le travail sera souverain, où il n'y aura ni exploitation ni oppression, où les efforts de tous seront librement harmonisés, où la propriété sociale sera la base et la garantie des développements individuels ».

Parmi tant d'autres, cette phrase de Jaurès résume sa pensée profonde. Selon lui, la propriété est le « nœud du

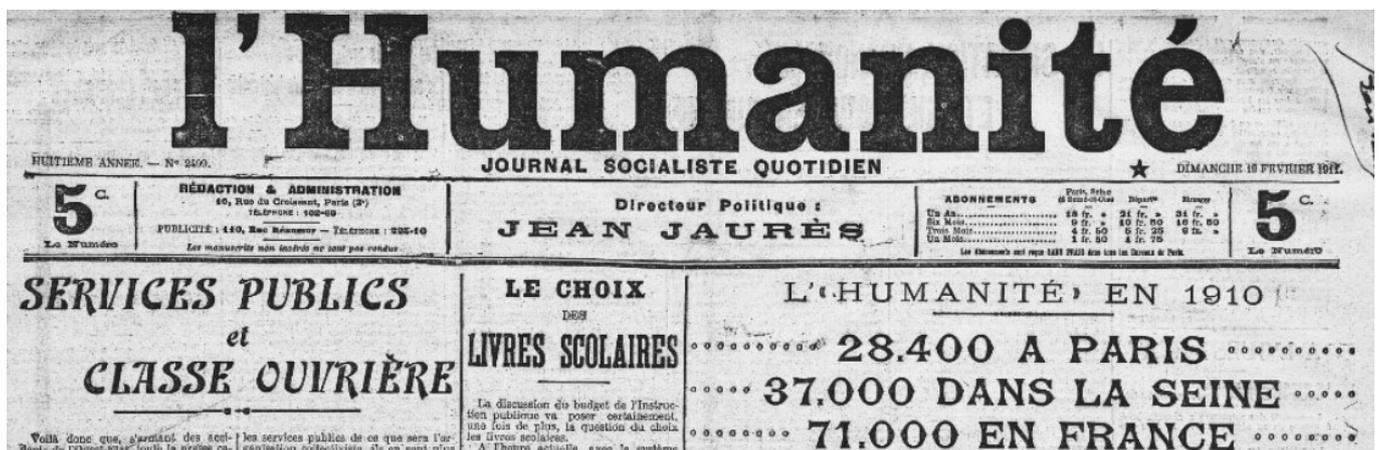
socialisme », « le fond même de l'histoire », « la question essentielle », « le ressort du système ». Mais avait-il pour autant des conceptions originales en la matière ? A-t-il fait évoluer la pensée que les socialistes d'avant 1914 avaient du collectivisme ? Les formes et possibilités d'appropriation ou de socialisation des richesses qu'il a entrevues méritent-elles que l'on s'y intéresse encore de nos jours ?

Jaurès a été très tôt attentif aux conséquences néfastes de la domination économique et sociale d'une poignée de possédants sur la masse des individus². Préoccupé par le décalage entre les discours républicains et les faits, acteur du mouvement ouvrier, fin connaisseur de l'histoire de la Révolution française, admirateur de Rousseau, lecteur de Proudhon et des socialistes dits « utopiques », il a toujours pensé que c'était à la société d'organiser les formes et les relations de propriété. Comme tout collectiviste, il condamne la propriété privée dès lors qu'elle permet l'exploitation. Avant même son

entrée en socialisme, il avait perçu les conséquences néfastes de la propriété privée : séparation des hommes d'avec les choses ; division des hommes entre eux ; négation d'une large part d'humanité ; source d'inégalités d'avoir, de pouvoir, de savoir et de valoir. Il s'agit là d'un thème central de son œuvre et de l'histoire du socialisme : il ne peut y avoir, il n'y aura pas de transformation de la société sans appropriation sociale de la richesse créée et des moyens de production, d'échange et de crédit. Le germe de la rupture doctrinale avec les radicaux étant tôt planté, celle-ci sera plus nette encore après son engagement socialiste définitif.

L'État au service de l'ordre...

Globalement, les socialistes d'avant 1914 s'opposent à tout renforcement de la puissance coercitive et économique de l'État, soutien indéfectible du capital. Les réflexions et propositions héritées



Article de Jean Jaurès, Services publics et classe ouvrière, « L'Humanité », 19 février. 1911.

de 1848 se révèlent difficilement assimilables. Des nationalisations spécifiques et ponctuelles peuvent être immédiatement revendiquées pour régler une question particulière (la puissance trop grande des sociétés minières ou les difficultés récurrentes d'une compagnie ferroviaire, par exemple), mais les nationalisations comprises comme une politique de collectivisation des biens et des richesses, ne peuvent être mises en œuvre qu'après la prise du pouvoir révolutionnaire ; et elles ne constituent qu'une des formes possibles de cette collectivisation.

Avant 1900, Jaurès partage ces vues et il continuera par la suite à leur conférer une part de vérité. Son analyse de l'État (qui évolua elle aussi) le pousse en ce sens. L'État est « le serviteur de l'ordre actuel », « le gardien d'une classe », écrit-il à diverses reprises en 1895. « Le grand capital dicte et les scribes, je veux dire les législateurs, écrivent » renchérit-il fin juin 1897 ; et lorsqu'il se transforme en « État-Patron », l'État, « force réactionnaire », est encore « subordonné aux lois du capital » et « n'est qu'un patron comme les autres ». A priori, on ne peut donc le classer dans le camp des réformateurs sociaux ni dans celui des « étatistes »³. Il ne détache pas la « politique de réalisations » dynamique qu'il envisage de la transformation sociale complète à laquelle il aspire, et il l'ouvre sans dogmatisme à des modalités d'appropriation sociale fort diverses qu'il touche de près lors des discussions amenant à la création de la Verrerie ouvrière d'Albi.

Les reproches qu'il formule à l'encontre de la doctrine individualiste et libérale portée par les radicaux sont d'une grande clarté. La clarification faite par Millerand à Saint-Mandé et acceptée par presque toutes les tendances a simplifié la question : nul ne peut se dire socialiste « sans réclamer la transformation de la propriété capitaliste en propriété sociale »⁴. L'année suivante, il précise : « [...] il ne suffit pas, pour



Affiche d'une œuvre théâtrale du début des années 1920. (DR)

arracher le peuple à sa détresse, les producteurs à leur sujétion, la société présente à sa corruption et à son désordre, de répéter comme des formules magiques, les mots de liberté, d'égalité et de fraternité; il faut se demander quelles sont les conditions économiques, quel est le régime du travail, quelle est la forme de propriété qui permettrait aux hommes d'être réellement libres, réellement égaux, réellement frères »⁵. C'est sur ces fondements là qu'il s'oppose aux autres doctrines ou « options pratiques » qui entendent concurrencer à l'époque le socialisme : « solidarisme », « socialisme d'État », « socialisme libéral », « coopérativisme ».

L'évolution du système capitaliste, les progrès de la concentration industrielle et financière, sa critique de l'homo oeconomicus irréel des libéraux l'amènent à se prononcer dès le milieu des années 1890 en faveur de socialisations partielles. Mais ce n'est qu'après le tournant du siècle qu'il souscrit à des nationalisations en tant que politique de changement menée dans le cadre de la société capitaliste elle-même. De fait, son adhésion au collectivisme suscite intérêt autant qu'il surprend et irrite.

Propriété sociale et souveraineté nationale

Il relie le statut de la propriété à la souveraineté nationale, les deux se trouvant à la croisée de tous les pouvoirs. Chez lui, le principe général n'est pas l'État, mais la nation⁶. « Organe du progrès général », c'est par elle et en elle qu'il convient d'universaliser la propriété puisque la possession privative de celle-ci conduit à privatiser les pouvoirs qui en découlent.

La maturité croissante du mouvement ouvrier lui paraît fournir le contrepoids nécessaire à un État dont il presse la croissance. La « noblesse morale » du prolétariat est l'antidote à la « perversion du sens moral » de « cette société finissante ». Après avoir joué un rôle révolutionnaire, la bourgeoisie lui paraît en déclin et la complexité du changement social induit, selon lui, une démarche « étapiste » propre à « introduire dans la société d'aujourd'hui des formes de propriété qui la démentent et la dépassent ». Une démarche qu'il tenta de théoriser à



Suite →

l'orée du siècle en forgeant le concept d'« évolution révolutionnaire »⁹.

Dès avant 1900, il entrevoit les potentialités d'un État social et démocratique, mais sans trop saisir encore la façon dont l'État pourra précisément devenir social et démocratique. Il propose des réformes à visée collectiviste : retour à la nation des mines, de la Banque de France, des chemins de fer, monopole d'importation des blés et monopole de

l'alcool et des raffineries de sucre, etc. C'est de plus en plus en termes législatifs que ces revendications de propriété sont formulées. Il s'oppose à la privatisation des phosphates algériens et aux spoliations des terres et richesses indigènes dans les colonies. Il s'interroge aussi sur les nouvelles activités liées aux services ; cela le conduira ultérieurement à demander le transfert d'autres secteurs dans le giron public (compagnies d'assurances, forces

hydrauliques, messageries maritimes, etc. ; vignes même, en 1907, en réponse à la crise du Midi viticole).

Il sait pourtant que ce ne sont que des palliatifs ou des expédients, car la solution socialiste ne réside pas dans ces monopoles et « retours à la nation » : « [...] il en sera ainsi tant qu'une oligarchie détiendra la propriété, c'est à dire le pouvoir¹⁰ [...] ». D'autant que ces mesures ne relèvent pour lui d'aucun « fanatisme doctrinal » et qu'il demeure très hostile à un socialisme d'État qui pourrait « donner à quelques hommes une puissance auprès de laquelle celle des despotes d'Asie n'est rien ».

Bien que favorable à l'extension maximale du domaine public collectivement approprié et géré, il est surtout intéressé par l'étape intermédiaire. Il formule très concrètement d'autres propositions (le crédit agricole, l'impôt progressif sur le revenu) qui, jointes aux revendications plus classiques relatives à l'amélioration des conditions de travail et de vie (salaire minimum, système de sécurisation sociale), le classent un peu à part de ses camarades socialistes et de la nébuleuse transformatrice alors à l'œuvre¹¹. Du coup, il opte pour des formes diverses d'appropriation sociale, par le biais d'un État plus riche, moins lié aux classes dominantes et démocratiquement géré. Bras armé légitime de la nation, l'État pourrait redistribuer la richesse créée et empêcher que les inégalités se perpétuent. Ce n'est encore qu'une sorte d'exploration puisqu'il n'en fait pas la théorie, mais son approche transformatrice d'ensemble lie bien

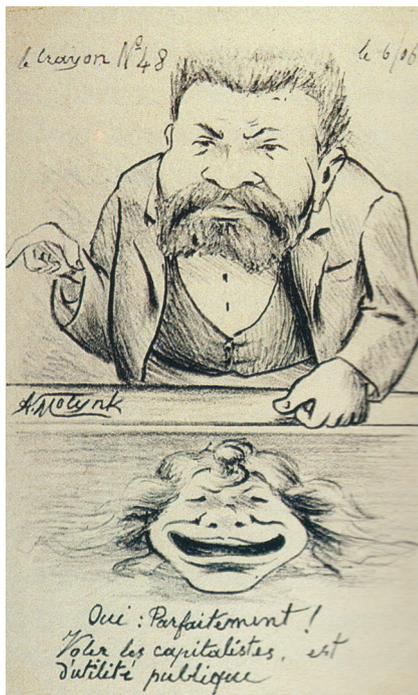
A

Déclaration
La Propriété au Socialiste

Le parti socialiste est un parti
de Révolution. Il ne se propose
pas seulement d'atténuer, de
réformer les pires abus de la
société actuelle ; il veut réformer
en son fond cette société
même, ~~et~~ transformer toute
la propriété capitaliste en
propriété sociale gérée

De la main de Jaurès, page 3 du manuscrit original de la motion Tarnaise discutée au congrès de la SFIO de 1908.

« Oui : parfaitement ! Voler les capitalistes est d'utilité publique », Carte postale de 1906, par Molynek, un caricaturiste très anti-jaurésien et anti-collectiviste...



propriété collective et propriété sociale, entendue comme « propriété de transfert » permettant d'assurer sécurité et protection aux non-propriétaires¹². Il amène donc à penser ensemble les deux faces de la socialisation : en amont par appropriation collective directe des moyens de production et d'échange, et en aval par redistribution indirecte sous différentes formes des richesses accumulées (extension des droits sociaux, fiscalité progressive, augmentation du budget de l'État par l'impôt sur la rente, sur le capital et sur les successions, système du loyer-acquéreur, extension des formes de copropriété collectives, notamment à la campagne, etc.).

Avec ses amis collectivistes, il met l'accent sur la face amont de la production et de la société socialiste ou communiste (qui vise le but et trace le chemin à emprunter tout de suite) ; avec ses interlocuteurs réformateurs, il insiste sur la face aval de la redistribution (qui répond aux urgences des situations difficiles et engage des « réformes de structure »).

Etendre au maximum la propriété collective et les services publics

C'est dans cette unité de pensée dynamique qu'il faut chercher l'originalité jaurésienne car, prises individuellement, les avancées qu'il propose ne le distinguent pas vraiment. L'impôt progressif sur le revenu, par exemple, n'a rien de spécifiquement socialiste¹³. Il en est de même des retraites ouvrières et paysannes. Ce qui le différencie cependant des autres collectivistes et réformateurs, c'est qu'il prend de front toutes ces questions, en même temps et en les faisant converger vers le même but de ce que l'on nomme aujourd'hui les « communs »¹⁴. C'est de plus, chez Jaurès, la constance de ces combats et leur insertion dans une démarche collectiviste d'ensemble en construction qui anticipe l'importance des problèmes nouveaux posés par l'extension en cours de la société salariale. C'est ainsi qu'il opte en 1910, à propos des retraites, en faveur de la cotisation, créatrice d'un véritable droit nouveau. Jaurès a donc bien contribué à enrichir le sens du verbe « socialiser » : étendre au maximum la propriété collective et les services publics, mais aussi prélever et redistribuer une bonne part de la richesse produite par le biais de politiques soucieuses du sort des plus modestes et par la mise en place d'un système complet d'assurances sociales sur la base de droits-crédances conçus comme des droits de propriété. À la fois pragmatiques et théoriques, les réponses qu'il a apportées sont au fondement des politiques économiques et sociales de gauche ultérieures, et l'État social d'après 1945 doit beaucoup à cette façon de penser « la marche au socialisme » et « la participation directe du prolétariat à la puissance économique », de sorte que nous pouvons donner une réponse affirmative aux trois questions posées au tout début de cet article.

Alain Boscus

1- Cet article reprend en les remaniant une partie des idées développées dans la préface au tome 5 des Œuvres de Jean Jaurès, *Le socialisme en débat. 1893-1897*, Édition établie par Alain Boscus, Fayard, 2018, 668 p.

2- Son manuscrit sur la question religieuse et le mouvement social (1891) et sa thèse latine sur les origines du socialisme allemand en portent témoignage, de même que son riche et complexe rapport à Marx et à son œuvre, notamment le *Capital*, « livre vigoureux et algébrique » qu'il lit en février 1890. Et l'on pourrait citer, concernant cette question cruciale de la propriété, les nombreux textes plus ou moins fondamentaux qui jalonnent et précisent par la suite sa pensée, de ses premiers textes théoriques au précieux chapitre X de l'Armée nouvelle (1910), en passant par ceux qui sont rassemblés dans le volume 5 des Œuvres, sans oublier d'autres écrits, fort nombreux, repris plus tard dans *Études socialistes* ou, encore éparés, issus de discours de congrès, de discussions parlementaires et de prises de position ponctuelles portant, après la création de la SFIO, sur la défense et l'extension des « services publics » (cf. *Roland Trempe et Alain Boscus (dir.), Jaurès et l'État, actes du colloque des 9 au 10 octobre 1997, Castres, Centre national et musée Jean Jaurès, Paris, Cahiers Jaurès n° 150, octobre-décembre 1998* et Jean-Pierre Machelon, « L'idée de nationalisation en France de 1840 à 1914 » dans *Administration et contrôle de l'économie. 1800-1914*, Genève, Droz, 1985, p. 1-46).

3- Il souhaite la démocratisation de l'État et des quelques sociétés « publiques » existantes et exige l'extension des droits des salariés du secteur public (droit de grève, par exemple).

4- « Libre discussion », *La Dépêche*, 4 juin 1896.

5- C'est Jaurès lui-même qui souligne ; « Dans l'Hérauld », *La Dépêche*, 18 mars 1897.

6- Tels Jules Roche, Yves Guyot, Léon Say, Paul et Anatole Leroy-Beaulieu. Il décèle chez eux et dans leurs propos cet « extrémisme politique » et cette « médiocrité scientifique » que David Spector relève sans peine aujourd'hui (David Spector, *La gauche, la droite et le marché*, Paris, Odile Jacob, 2017, p. 119-120). Pour l'heure, il s'intéresse à des économistes que l'on n'appellerait pas encore « hétérodoxes ». Il lit *La Revue d'économie politique* cofondée par Charles Gide en 1887 et il prend appui sur divers auteurs : André Lichtenberger, Henry Michel, Charles Andler, Émile Durkheim, Gabriel Deville. Il ne s'en tient nullement aux « classiques » nationaux (Proudhon, Blanqui, Fourier, Malon) ni d'ailleurs à Marx et Engels ; leur œuvre, dit-il, ne renferme pas « tout le collectivisme », contrairement à ce qu'affirme Guesde.

7- Pour s'en convaincre, il suffit de lire les chroniques sociales de la *Revue politique et parlementaire* et les articles économiques du *Temps*, ou des ouvrages parus peu après ; par exemple ceux de Léon de Seilhac (*Le monde socialiste*, 1904) et Maurice Bourguin (*Les systèmes socialistes et l'évolution économique*, 1904) qui s'emploient à le résumer sans trop de ménagement. A noter aussi que Jules Huret lui demande de rédiger la préface de sa grande Enquête sur la question sociale en Europe.

8- Contrairement à ce que pense Anne Fretel, dans « L'association comme réponse à la question sociale du XIXe au XXe siècle : », *Revue de la régulation* [En ligne], 2 | Janvier / January 2008, mis en ligne le 18 février 2008, consulté le 13 février 2015.

URL : <http://regulation.revues.org/1942>. En cela, il est d'accord avec les socialistes de son temps, tel Bebel pour qui « la source du droit n'est pas l'État ; c'est la société », et avec lui nombre de républicains authentiques (cf. August Bebel, *La femme dans le passé, le présent et l'avenir*, traduction française par Henri Ravé, Georges Carré, 1891, rééd. Genève, Slatkine, 1979, p. 251).

9- Ce thème a été renouvelé par Jean-Paul Scot, *Jaurès et le réformisme révolutionnaire*, Paris, Seuil, 2014.

10- *La Lanterne*, 30 août 1897.

11- cf. Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

12- En ce domaine, après les recherches de Robert Castel sur la société salariale, c'est à Philippe Chanial que nous devons les premières réflexions dans « La propriété sociale contre l'État. Jaurès, le collectivisme et l'association », *Contretemps* n° 5, septembre 2002, p. 152-165.

13- L'impôt progressif sur le revenu, par exemple, n'a rien en lui-même de socialiste. Tout impôt, même, est « un prélèvement des classes dominantes sur les classes asservies », et ceux « qui s'en tiennent à la réforme fiscale n'aboutiront à rien » (*La Dépêche*, 10 février 1897). Il en relève cependant la « noblesse » et souhaite faire jouer en faveur du bien commun sa « fonction supérieure et civilisatrice ».

14- Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2014.